

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D03_COM-DE
Reçu le 20/01/2026



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

3 COMMUNE – OUVERTURE DU QUART DE CREDIT – BUDGET 2026

Mme le Maire présente ce qui suit :

Le budget 2026 devant être voté au cours du 1^{er} semestre 2026, certains travaux ou commandes de matériels devront être engagés entre janvier et avril afin de permettre la continuité des programmes engagés.

Rappel des dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses :

- *de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,*
- *relatives au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance,*
- *sur autorisation de l'organe délibérant, sur les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.*

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'autoriser Mme le Maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de la Commune, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget, à savoir :

o Opération 103 Bâtiments	= 241 194,00 €
o Opération 104 Voirie	= 67 465,00 €
o Opération 105 Eclairage public	= 2 804,00 €
o Opération 106 Equipements sportifs	= 1 020,00 €
o Opération 107 Ecoles	= 36 247,00 €
o Opération 110 Retenue d'eau	= 11 987,00 €
o Opération 111 Aménagement Front de mer	= 29 008,00 €
o Opération 112 Cimetière	= 122 079,00 €
o Opération 114 Divers Investissements	= 5 539,00 €
- De reprendre les crédits au budget 2026.

POUR =17

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESKOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

4 COMMUNE – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS

M. Rose présente ce qui suit :

Pour contribuer au bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), il est nécessaire de voter une participation à hauteur de 9 500 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De voter une subvention de 9 500 € à destination du CCAS
- D'inscrire les crédits au compte 657363.

POUR = 17

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D04_COM-DE
Reçu le 20/01/2026


**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**
**Grandeur
Nature**

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026

Date d'affichage : 15 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESGOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

5 COMMUNE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA REVISION DES PROFILS DE VULNERABILITE

M. Accad présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable applicable aux collectivités territoriales,

Considérant que la Commune de Port-des-Barques a initié la révision du profil de vulnérabilité des zones de baignade des plages Nord et Front de Mer,

Considérant les possibilités de financement proposées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,

Considérant le coût financier ci-dessous :

REVISION DES PROFILS DE VULNERABILITE DES ZONES DE BAINAGE PLAGES NORD ET FRONT DE MER OPERATION 109			
DEPENSES HT		RECETTES HT	
	Montants		Montants
REVISION DES PROFILS PAR L'UNIMA	21 680,00 €	Agence de l'Eau Adour- Garonne – 50 %	10 840,00 €
		Commune – 50 %	10 840,00 €
Total HT	21 680,00 €		21 680,00 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le plan de financement ci-dessus,
- De déposer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget de la Commune – 2026, opération 109

POUR = 17

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D05_COM-DE
Reçu le 20/01/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D05_COM-DE
Reçu le 20/01/2026



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

**Grandeur
Nature**

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

6 COMMUNE – MISE A JOUR DES STATUTS DE CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT

Mme le Maire présente ce qui suit :

Agissant exclusivement pour le compte de tout ou partie de ses Collectivités Territoriales actionnaires, la Société Publique Locale (SPL) a pour objet d'apporter aux territoires de Charente-Maritime, une offre globale de services de qualité, de proximité et de rapidité en termes :

- D'aménagement et construction,
- D'urbanisme et d'environnement,
- De gestion d'équipements publics,
- De développement économique, touristique et de loisirs,
- D'accompagnement dans l'innovation et la transition énergétique.

Dans ces domaines, la Société pourra :

- Réaliser toute étude, analyse et schéma directeur pour assister la définition de la stratégie de développement territorial,
- Réaliser toute opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du Code de l'urbanisme, de construction, de rénovation d'équipements, de tout immeuble, local ou ouvrage,
- Assurer la construction et la gestion de tout équipement public,
- Acquérir tout immeuble, droit réel ou terrain en vue notamment de la constitution de réserve foncière,
- Assurer des missions d'information, de promotion, d'animation, de recherche et de formation.

Et, plus généralement, la SPL pourra accomplir toutes les opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières ou immobilières, présentant un intérêt général pour les Collectivités Territoriales, qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

Dans le cadre de la gouvernance de notre Société Public Locale (SPL), comme évoqué lors du dernier Conseil d'Administration de Charente Maritime Développement du 25 septembre 2025, une proposition de mise à jour des statuts a été réalisée en partenariat avec le cabinet BRG Avocats.

L'obligation d'évoluer amène la SPL à réétudier l'ensemble des statuts et apporter ainsi des évolutions et améliorations optimisant la gouvernance de la société.

Les nouveaux statuts en pièce jointe doivent permettre d'améliorer les points suivants :

1) Renforcement de la représentativité

Changement : Conseil d'Administration fixé à 18 membres (11 Département, 1 par agglomération, 4 représentants communs des petites collectivités).

Impact : Plus de diversité dans les décisions, nécessité pour les petites collectivités de s'organiser pour désigner leurs représentants.

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D06_COM-DE
Reçu le 20/01/2026

- 2) **Gouvernance plus structurée**
- 3) **Assemblées Générales : règles de vote renforcées**
Changement : Les abstentions comptent comme votes négatifs.
Impact : Mobilisation accrue des actionnaires pour éviter les blocages.
- 4) **Clarification des missions**
Changement : Ajout explicite de la gestion d'équipements publics dans l'objet social.
Impact : Élargissement des activités, adaptation des compétences internes.
- 5) **Suppression des dispositions transitoires**
Changement : Disparition des articles sur la désignation des premiers administrateurs.
Impact : Passage à un régime pérenne, gouvernance stabilisée.
- 6) **Responsabilité et transparence maintenues**
Changement : Maintien des obligations de rapport annuel et transmission des délibérations au Préfet.
Impact : Renforcement du contrôle externe, vigilance sur la conformité réglementaire.

Recommandations pratiques pour les élus et administrateurs

- Anticiper les convocations pour éviter les délais.
- Mobiliser les actionnaires avant les votes pour limiter les abstentions.
- Organiser l'Assemblée Spéciale pour garantir la représentation des petites collectivités.
- Adapter les compétences internes pour intégrer la gestion d'équipements publics.
- Assurer la conformité réglementaire (rapports, transmission des délibérations).

En résumé, ces modifications visent à renforcer la représentativité, éviter les blocages et clarifier les missions. Elles impliquent une coordination renforcée et une vigilance accrue sur la gouvernance.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter l'évolution des statuts – version 2025.

POUR = 17

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENE



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D06_COM-DE
Reçu le 20/01/2026



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

7 COMMUNE – UNIMA – APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE L'UNIMA

M. Brunet présente ce qui suit :

Par courrier du 07 janvier, l'UNIMA nous fait part des changements dans ses statuts. En effet, il a été acté dans la séance du Comité Syndical de l'UNIMA en date du 18 décembre 2025, de l'entrée et de la sortie des structures suivantes :

- L'adhésion :
 - o La commune de l'Aiguillon-La Presqu'île,
 - o Les Sables d'Olonne Agglomération,
 - o La CDC Vendée Grand Littoral,
 - o La commune de Courçon,
 - o La commune d'Angliers.
- Le retrait :
 - o La commune de Saint-Froult.

En application des dispositions des nouveaux statuts Titre IV, et conformément aux articles 20 et 21, il appartient à chacun des membres adhérant à l'UNIMA de se prononcer sur la cette notification.

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la délibération du Comité Syndical de l'UNIMA du 18 décembre 2025 actant les adhésions et le retrait à l'UNIMA.

POUR = 17

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D07_COM-DE
Reçu le 20/01/2026

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D08_COM-DE
Reçu le 20/01/2026



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESGOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

8 COMMUNE – DEMANDE D'EMPLACEMENT DE TAXI PERMANENT – PARKING DU FRONT DE MER – FIXATION DU DROIT DE PLACE

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2213-2,

Vu les Lois n°82-03 du 02 mars 1982 et n°83-8 du 07 janvier 1983 relatives à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

Vu le Code de la Route,

Vu la Loi n°95-66 du 20 janvier 1995, modifiée, relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi,

Vu le Décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et voitures de petite remise,

Vu le Décret n°87-238 du 06 avril 1987, modifié, réglementant les tarifs des courses de taxi,

Vu le Décret n°95-935 du 17 août 1995, modifié, portant application de la Loi n°95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession de taxi,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis dans la commune, Madame le Maire informe que la demande provient de la Société « Taxi Delta » sise 05 allée du Chemin Vert à Rochefort 17300, pour un emplacement de taxi permanent sur le territoire communal,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De créer une autorisation de stationnement de taxi sur le territoire de la commune de Port-des-Barques,
- De décider que la mise en circulation et le stationnement d'un taxi sur le territoire de la commune sont soumis à l'obtention d'une autorisation du Maire,
- De décider la matérialisation d'une place de stationnement d'un taxi, avec signalisation au sol et implantation d'un panneau réglementaire,
- De la perception, en début d'année civile, d'un droit de stationnement fixé à 120 € pour l'année. Pour la première année, le droit sera calculé au prorata temporis.

POUR = 17

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D09_COM-DE
Reçu le 20/01/2026



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**



Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoints, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

9 COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°3

M. Brunet présente ce qui suit :

La reprise des résultats du Budget Port s'est reportée deux fois, soit en 2024 et 2025. De ce fait, il est nécessaire de passer les écritures d'ouverture de crédits suivantes afin d'enlever un report :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2138 (21) - 103 : Autres constructions	-57 702,13	001 (001) : Excédent d'investissement repor	-57 702,13
	-57 702,13		-57 702,13

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65888 (65) : Autres	-3 004,01	002 (002) : Excédent de fonctionnement re	-3 004,01
	-3 004,01		-3 004,01
Total Dépenses	-60 706,14	Total Recettes	-60 706,14

Après avis favorable du Trésor Public,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°3 du Budget Commune telle qu'elle est présentée ci-dessus.

POUR = 16

ABSTENTION = 1 (Laugraud)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ



Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026

Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

10 COMMUNE - RETROCESSION DE LA VOIRIE - DES ESPACES VERTS – DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT L'ESTUAIRE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.442-7 du Code de l'Urbanisme,

Vu la demande de l'association syndicale du lotissement « L'Estuaire » pour l'intégration de la voirie, des espaces verts et des équipements communs et réseaux du lotissement dans le domaine public communal en date du 09 juillet 2025,

Vu le Permis d'Aménager 017 484 18 R0003 autorisant la création du lotissement accordé le 24 avril 2019,

Vu la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux en date du 21 mars 2024,

Vu la délibération n° 2022-15 du 12 janvier 2022 portant dénomination des voies du lotissement « L'Estuaire »,

Vu le plan de récolement permettant d'identifier les parcelles rétrocédées,

Vu la convention dont l'objet est de définir les modalités de gestion et d'entretien des espaces verts après leur intégration dans le domaine public communal signée le 08 janvier 2026,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme sur le projet de convention et la rétrocession de la voirie, des espaces verts et des équipements communs du lotissement « L'Estuaire » en date du 03 décembre 2025,

Considérant qu'à la suite d'une opération d'aménager, les espaces communs des lotissements sont des espaces privés dont la commune n'est pas propriétaire, même s'il existe une voie ouverte à la circulation publique. Cette dernière ne pouvant être assimilée sans classement à une voie publique,

Considérant que le transfert de propriété des voies dans le domaine public communal nécessite la signature d'un acte authentique établi par notaire et d'effectuer les mesures de publicité foncière à l'égard des tiers,

Considérant que les voies acquises pourront être classées dans le domaine public routier de la commune,

Considérant l'achèvement des voies considéré comme conforme et en bon état d'entretien,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la rétrocession des voies, des espaces verts et des espaces communs du lotissement « L'Estuaire » à titre gratuit,
- D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches nécessaires visant à l'inscription de la rue et des espaces publics dans le tableau de classement de la voirie communale,
- D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à l'urbanisme, à procéder aux démarches et formalités nécessaires et signer tous les actes et pièces.

POUR = 17

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D10_COM-DE
Reçu le 20/01/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D10_COM-DE
Reçu le 20/01/2026



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

*Grandeur
Nature*

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

11 ENFANCE JEUNESSE – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. Rose présente ce qui suit :

Afin de pouvoir prendre en charge les derniers relevés « Frais de chèques CESU », il est nécessaire d'abonder les comptes de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT VIREMENT DE CREDIT			
ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTER	DIMINUER
6688	AUTRES CHARGES FINANCIERES	50,00	
60612	ENERGIE ELECTRICITE		50,00
TOTAL		50,00	50,00

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter la Décision Modificative de crédit N°1 du Budget Enfance Jeunesse telle qu'elle est présentée ci-dessus.

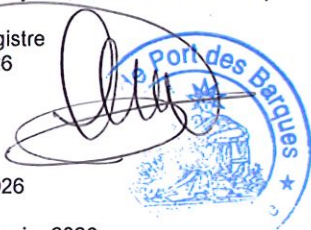
POUR = 17

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D11_SEJ-DE
Reçu le 20/01/2026



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE
COMMUNE DE PORT DES BARQUES
SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026
Date d'affichage : 15 JANVIER 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Nombre de conseillers absents : 2
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

12 COMMUNE – CLUB DE VOILE – AVANCE SUR SUBVENTION 2026

M. Geoffroy présente ce qui suit :

Par courrier du Club Nautique de Port-des-Barques reçu en Mairie le 12 janvier dernier, ce dernier nous fait part de ses difficultés financières.

En effet, chaque année, le club fait en sorte de conserver un minima sur son compte bancaire afin de couvrir les frais de fonctionnement du premier trimestre et ce, en attendant le règlement de l'acompte de la Voile Scolaire par la CARO. Toutefois, cette année et contre toute attente, 3 écoles de voile du territoire accusent un manque d'effectif pour l'encadrement de l'activité, retardant l'élaboration des plannings et donc le règlement de cet acompte.

Face à cette situation inédite depuis la création de l'association en 2004, le club nous demande une avance sur subvention de 2026 à hauteur de 4 000 €.

Considérant que nous avons déjà octroyé des avances sur subvention à hauteur de 50 % de la demande,

APRES EN AVOIR DELIBERE, MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De verser une partie de la subvention par anticipation, soit un montant de 2 000 € au titre de la subvention 2026.

POUR = 15

ABSTENTION = 2 (Laugraud – Trescos)

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D12_COM-DE
Reçu le 20/01/2026



Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE

COMMUNE DE PORT DES BARQUES

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Date de convocation : 15 JANVIER 2026

Date d'affichage : 15 JANVIER 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers représentés : 2

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 17

L'an deux mil VINGT-SIX, le DIX-NEUF JANVIER à DIX HUIT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-DES-BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Étaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mr ACCAD Alexandre, Mr BRUNET Christian, Mme PINARD Josseline, Adjoint, Mr VOISSIERE Denis, Mme TALAZAC Caroline, Mr ROSE Bertrand, Mme WACOGNE Anne, Mr JOUANNET Maxence, Mme VELTIN Michelle, Mme BELIARD Saliha, Mme JORE, Stéphanie Mme TRESCOS Catherine, Mme DEMENE Sandrine conseillers municipaux.

Étaient absents représentés : M. BERTHAUD Dominique, M. LAUGRAUD Jacky,

Étaient absents excusés : Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mr DUPLESSIS Cyril.

Secrétaire de séance : Mr Pierre GEOFFROY.

Secrétaire auxiliaire : Mr Frédéric LARRIEU.

Délibération affichée le : 20 JANVIER 2026

13 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

DECEMBRE

17-12-2025	COMMUNE – Reprise concession cimetière perpétuelle.
------------	---

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an sus-indiqués

Pour copie conforme au registre
En Mairie, le 19 janvier 2026

Madame Le Maire,
Lydie DEMENÉ

Enregistrée le 20 janvier 2026
Affichée le 20 janvier 2026
Certifiée exécutoire le 20 janvier 2026



Le secrétaire de séance,
Pierre GEOFFROY

AR Prefecture

017-211704846-20260119-260119_D13_COM-DE
Reçu le 20/01/2026